

Le CSA lance une consultation sur le numérique

Conformément à l'article 45 de la loi du 1er août 2000, le CSA a fait savoir qu'il conduirait avant le 30 septembre 2000 une consultation contradictoire relative à l'aménagement du spectre hertzien en vue d'un développement optimal de la diffusion numérique terrestre. Les acteurs publics et privés concernés avaient été invités à lui apporter toute contribution utile, sur la base du questionnaire proposé sur le site internet du Conseil. Les conclusions de cette consultation devraient être rendues publiques le 31 octobre 2000.